

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**

**OBJET DU PROJET DE CONTRAT:**

**SELECTION ET MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES INNOVANTES  
(DISPOSITIF DE BIBLIOTHEQUES MOBILES) DANS LES ECOLES PRIMAIRES EN TUNISIE**

**REPRESENTANT LEGAL DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Jérémie PELLET, Directeur général d'EXPERTISE FRANCE

**DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :**

**12/06/2026 à 12H00 (HEURE DE PARIS)**

**SOMMAIRE**

<b>ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b> .....	4
Objet de la consultation .....	4
Etendue de la consultation .....	4
Calendrier prévisionnel de la consultation .....	4
Langue de la consultation – unité monétaire .....	4
Composition du dossier de consultation.....	4
Modification du dossier de consultation .....	5
<b>ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET DE CONTRAT</b> .....	5
Forme du contrat .....	5
Montant estimatif du besoin .....	5
Durée du contrat.....	6
Allotissement .....	6
Options.....	6
<i>Prestations similaires</i> .....	6
<i>Reconductions</i> .....	6
<b>ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DE CANDIDATS</b> .....	6
Conditions de présentation des candidatures .....	7
Motifs et conditions d’exclusion .....	7
Niveaux minimaux requis en termes de capacités économiques, techniques et professionnelles.....	7
Précisions concernant les groupements d’opérateurs économiques (consortium) .....	8
<i>Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques</i> .....	8
<i>Forme du groupement</i> .....	8
Précisions concernant la sous-traitance .....	8
<i>Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance</i> .....	8
<i>Présentation d’un sous-traitant</i> .....	8
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES PLIS ET MODALITES DE DEPOT</b> .....	8
Pièces constitutives de la candidature .....	8
Pièces constitutives de l’offre .....	9
Durée de validité des offres .....	9
Modalités de remise des plis.....	9
<i>Remise des plis sous format papier</i> .....	9
<i>Remise électronique</i> .....	9
<b>ARTICLE 5 : ANALYSE DES CANDIDATURES</b> .....	10
Demande de compléments de candidature.....	11
Rejet des candidatures hors délais - Ouverture des plis.....	11
Recevabilité des candidatures .....	11
<b>ARTICLE 6 : EVALUATION DES OFFRES, NEGOCIATION ET ATTRIBUTION</b> .....	11
Rejet des offres hors délais - Ouverture des offres .....	11
Analyse des offres .....	11
Rejet des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées .....	12
Comparaison des offres pour sélection de l’offre économiquement la plus avantageuse .....	12

<i>Critère 1 : prix des prestations (30 points)</i> .....	12
<i>Critère 2 : Qualité technique (70 points)</i> .....	12
<i>Critère 1 : prix des prestations (30 points)</i> .....	14
<i>Critère 2 : Qualité technique (70 points)</i> .....	14
<i>Critère 1 : prix des prestations (30 points)</i> .....	16
<i>Critère 2 : Qualité technique (70 points)</i> .....	16
<i>Critère 1 : prix des prestations (30 points)</i> .....	18
Négociations.....	19
Attribution.....	19
<b>ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CONSULTATION ET POUR LE SUIVI D'EXECUTION DU CONTRAT</b> .....	19
Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :.....	20
Pour la plateforme PLACE : .....	20
Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :.....	20
Pour l'autorité contractante : .....	20
Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :.....	20
<b>ARTICLE 8 : AUTRES RENSEIGNEMENTS</b> .....	21
<b>ARTICLE 9 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS</b> .....	21

## **ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION**

### **Objet de la consultation**

La consultation porte sur la passation d'un contrat de service ayant pour objet la « Sélection et mise à disposition de ressources innovantes (Dispositif de bibliothèques mobiles) dans les écoles primaires en Tunisie ».

La procédure est divisée en 4 lots, qui sont les suivants :

- Lot 1 : Littérature jeunesse en français ;
- Lot 2 : Littérature jeunesse en arabe ;
- Lot 3 : Fourniture de dispositif de bibliothèque mobiles (ex : flycase, malle...) ;
- Lot 4 : Formation en bibliothéconomie et en didactiques pour les enseignants et les équipes pédagogiques.

L'étendue des besoins à couvrir sont décrits dans les Cahiers de charges pour chacun des lots.

Les candidats peuvent répondre à un ou à l'ensemble des lots.

### **Etendue de la consultation**

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

Il est passé par appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4 et R. 2161-5 du CCP

### **Calendrier prévisionnel de la consultation**

<b>Date estimative</b>	<b>Etape</b>
12/06	Date limite de réception des offres
01-07 /07/26	Comité d'évaluation pédagogique
13-16/07/26	Comité d'évaluation technique et financière
21/07/26	Envoi des courriers de rejet aux candidats non retenus
03/08/26	Notification du marché

### **Langue de la consultation – unité monétaire**

L'ensemble des documents de la présente consultation doivent être rédigés en langue française (.

Le Pouvoir adjudicateur conclura les marchés dans l'unité monétaire suivante : euro (€).

### **Composition du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- Le présent Règlement de la consultation (R.C.)
- Le projet de contrat (conditions particulières et conditions générales) et ses éventuelles annexes ;
- Le cahier des charges et ses éventuelles annexes ;
- Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le formulaire de vérification de conformité au RGPD du candidat ;

- DAJ\_GU006\_v01 - Guide utilisation PLACE pour les entreprises.

**Modification du dossier de consultation**

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des plis

Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation.

Les candidats/soumissionnaires devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat/soumissionnaire aurait remis une candidature et/ou une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de réception des plis.

**ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET DE CONTRAT**

**Forme du contrat**

La forme des marchés publics sont les suivantes :

- Concernant le lot 1, le contrat est accord cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur (mono attributaire).
- Concernant le lot 2, le contrat est accord cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur (mono attributaire).
- Concernant le lot 3, le contrat est accord cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur (mono attributaire).
- Concernant le lot 4, le contrat est accord cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur (mono attributaire).

**Montant estimatif du besoin**

Le montant prévisionnel du contrat est fixé à 2 150 000 € maximum.

La répartition estimative par lot est la suivante :

<b>Lots</b>	<b>Spécificité</b>	<b>BUDGET MAXIMUM</b>
Lot 1	Littérature jeunesse en français	750 000 €
Lot 2	Littérature jeunesse en arabe	750 000 €
Lot 3	Fourniture de dispositif de bibliothèque mobiles ( EX : flycase, malle , ...)	600 000€
Lot 4	Formation bibliothéconomie et en didactiques des enseignants et des équipes pédagogiques	50 000 €
<b>MONTANT MAXIMAL DU CONTRAT</b>		<b>2 150 000 ,00 €</b>

Les contrats des lots 1 et 2 sont conclus sans montant minimum mais avec un montant maximum de 750 000 € par lot pour toute la durée du marché.

Le contrat sera signé en hors taxe (Ht) pour les prestataires tunisiens.

Expertise France bénéficie de la suspension de la TVA dans le cadre des achats locaux effectués pour le programme Parle.

Cette suspension est d'application obligatoire.

Sera transmis au titulaire du marché, une copie de l'attestation de suspension de TVA, conformément à l'article 13 bis du Code de la TVA tunisien. »

### **Durée du contrat**

Pour les lots 1, 2 et 3, la durée ferme du contrat est fixée à 6 mois à compter de sa date de notification.

A date anniversaire des marchés, les marchés publics peuvent être reconduits tacitement une (1) fois pour une durée identique, sans que la durée totale ne puisse excéder douze (12) mois.

Pour le lot 4, la durée ferme du contrat est fixée à 12 mois à compter de sa date de notification.

A date anniversaire du marché, le marché public peut être reconduit tacitement une (1) fois pour une durée identique, sans que la durée totale ne puisse excéder vingt-quatre (24) mois.

La reconduction des marchés publics ne peut être refusée par le titulaire.

En cas de non reconduction, le titulaire est informé par Expertise France au moins un mois avant l'échéance du marché public.

Le titulaire ne saurait prétendre à aucune indemnité du fait de la non-reconduction du marché public.

### **Allotissement**

La consultation est allotie en 04 lots se présentant de la façon suivante :

Lot n° 1 : Littérature jeunesse en français ;

Lot n° 2 : Littérature jeunesse en arabe ;

Lot n° 3 : Fourniture de dispositif de bibliothèque mobiles (ex : flycase, malle...)

Lot n° 4 : Formation en bibliothéconomie et en didactiques pour les enseignants et les équipes pédagogiques

Les candidats peuvent présenter leurs candidatures pour un seul lot, deux lots, trois lots ou l'ensemble des lots.

### **Options**

#### ***Prestations similaires***

En application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, le titulaire du contrat pourra se voir confier, dans le cadre d'une procédure négociée sans mise en concurrence, la réalisation de prestations similaires à celles du contrat initial. La durée pendant laquelle ce ou ces contrats peuvent être conclu(s) ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du contrat initial.

#### ***Reconductions***

Pour les lots 1, 2 et 3, le contrat est conclu pour une durée initiale de 06 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 1 fois par décision tacite prise par l'autorité contractante sans pouvoir excéder une durée totale de 12 mois.

Pour le lot 4, le contrat est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 1 fois par décision tacite prise par l'autorité contractante sans pouvoir excéder une durée totale de 24 mois.

## **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DE CANDIDATS**

### **Conditions de présentation des candidatures**

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché (article R. 2142-4 du code de la commande publique). Mais dans le cadre de la consultation, le pouvoir adjudicateur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques;
- en qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

### **Motifs et conditions d'exclusion**

En application, notamment :

- de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin II »,
- du chapitre II du Code monétaire et financier français portant sur les « dispositions relatives au gel des avoirs et à l'interdiction de mise à disposition » (notamment les articles L562-4 et 5),
- des exigences en la matière découlant de l'accréditation pour la gestion des fonds délégués de l'Union européenne (pilier 7 relatif à l'exclusion à l'accès aux financements),

Les candidats ou leur représentant se trouvant dans un des cas énumérés aux articles L.2141-1 à L.2141-10 du code de la commande publique, ou qui figurent sur une liste d'exclusion officielle sont exclus de la procédure, que leur situation soit révélée par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre des mesures de vigilance par l'autorité contractante.

Toutefois, lorsque la décision d'exclusion est laissée à l'appréciation de l'autorité contractante, celle-ci invite le(s) candidat(s) susceptible(s) d'être exclu(s) à présenter ses(leurs) observations afin d'établir dans un délai raisonnable n'excédant pas 10 jours, et par tout moyen, que les mesures nécessaires pour corriger les manquements à l'origine de l'exclusion ont été prises et, le cas échéant, que sa(leur) participation à la consultation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai le pouvoir adjudicateur qui l'exclut pour ce motif.

### **Niveaux minimaux requis en termes de capacités économiques, techniques et professionnelles**

L'autorité contractante n'impose pas aux candidats de niveaux minimaux de capacité.

Chaque cotraitant membre du groupement doit fournir l'ensemble des pièces exigées au titre du présent règlement de consultation. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces autres opérateurs économiques et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

En cas de groupement momentané d'entreprises, l'appréciation de ces conditions de participation est globale ; le dossier de candidature devra comporter une habilitation du mandataire par ses cotraitants pouvant prendre la forme du formulaire DC1 en vigueur.

## **Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques (consortium)**

### ***Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques***

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'autorité contractante exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure ;

### ***Forme du groupement***

La forme du groupement est solidaire.

La forme du groupement est conjointe. Le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard d'Expertise France.

## **Précisions concernant la sous-traitance**

### ***Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance***

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, le pouvoir adjudicateur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le candidat. A défaut, le candidat est exclu de la procédure.

### ***Présentation d'un sous-traitant***

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance)<sup>1</sup> dûment rempli par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne se trouve pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

## **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES PLIS ET MODALITES DE DEPOT**

Les soumissionnaires remettent un dossier complet comprenant les pièces mentionnées ci-après. Les documents demandés doivent être signés par le soumissionnaire, le mandataire du groupement momentané d'entreprises ou chacun des membres de ce même groupement.

### **Pièces constitutives de la candidature**

Les candidats remettent les éléments de candidatures suivants :

- Une preuve de l'enregistrement du candidat au registre des sociétés (K-bis ou équivalent) ;
- Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le formulaire de vérification de conformité au RGPD joint, permettant de vérifier la mise en œuvre par le soumissionnaire de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de sorte que le traitement soit conforme aux obligations réglementaires et légales en matière de protection des données (RGPD et loi Informatique et Libertés) et garantisse bien à cet égard la protection des droits de la personne concernée ;
- Le cas échéant, jugement(s) prononçant le redressement judiciaire (en cas de redressement judiciaire) ;

---

<sup>1</sup> Le formulaire DC4 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-formulaire-declaration-sous-traitance-dans-marches-publics>

- En cas de présentation d'un sous-traitant dans l'offre, le formulaire « acte spécial de sous-traitance » DC4 et l'ensemble des documents demandés pour le candidat principal.
- La liste des principales références pour les trois (3) dernières années concernant le même type de prestations avec notamment le nom de la société, le montant, la période et le nom du correspondant. Ces références seront limitées à dix (10) au maximum ; si le candidat est dans l'incapacité de fournir des références par exemple du fait d'une création récente, il peut joindre à son dossier un courrier explicatif, daté et signé et accompagné de justificatifs appropriés.
- Une note de 10 pages maximum permettant à Expertise France d'évaluer les capacités techniques et fonctionnelles citées dans l'article 05 du règlement de consultation.
- Les renseignements généraux concernant les moyens humains et techniques de l'entreprise. Au titre des moyens humains, le candidat fournira les CV des équipes mobilisables pour l'exécution du marché.
- Un descriptif des capacités économiques et financières répondant aux conditions de participation décrites ci-après :
  - o Déclarations de chiffres d'affaires des trois derniers exercices comptables disponibles ;
  - o Attestations d'assurance responsabilité civile et/ou professionnelle en cours de validité ;

### **Pièces constitutives de l'offre**

Les candidats remettent un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Le projet de contrat dûment renseigné, daté et signé et en annexe :
  - o Les annexes financières dûment renseignées pour chaque lot ;
  - o L'annexe portant définition et conditions de réalisation des opérations de traitement des données à caractère personnel pour le compte de l'autorité contractante, dûment complétée ;
  - o L'offre technique du candidat (mémoire technique) – des modalités de soumissions sont précisées pour chaque lot dans le cahier des charges.

### **Durée de validité des offres**

La validité des offres remises par les soumissionnaires est maintenue 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **Modalités de remise des plis**

#### ***Remise des plis sous format papier***

Les plis remis sous format papier sont rejetés.

#### ***Remise électronique***

Pour accéder à l'espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Les soumissionnaires y trouveront notamment un «guide utilisateur» téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'Etat, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront prendre contact avec le 09 72 37 01 30 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique de PLACE dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambiguïté.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n'est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

### **ATTENTION !**

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L'attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau...

Dans la mesure où la date et l'heure de fin d'acheminement font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

L'attention du candidat est attirée sur la nécessité d'effectuer le dépôt effectif de son offre idéalement 24 heures avant l'expiration de la date limite visée précédemment afin de tenir compte du temps que peuvent représenter le téléchargement de son offre ou encore le fonctionnement du réseau informatique mentionné à l'article R.2132-9 du code de la commande publique.

Tout retard entraîne le rejet du pli, le candidat ne pourra participer à la suite de la procédure.

### **ARTICLE 5 : ANALYSE DES CANDIDATURES**

La sélection des candidatures est assurée par le Comité d'évaluation d'Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes.

En application des dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique, le Comité d'évaluation peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

Dans ce cas, les documents justificatifs concernant l'aptitude et les capacités ainsi que les moyens de preuve relatifs aux motifs d'exclusion ne sont demandés par l'autorité contractante qu'au(x) soumissionnaire(s) auquel(s) il est envisagé d'attribuer le marché.

### **Demande de compléments de candidature**

Si l'autorité contractante constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé avec la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

### **Rejet des candidatures hors délais - Ouverture des plis**

Le Comité d'ouverture des plis (séance non publique) recense les plis reçus et l'identité des candidats et la composition des plis déposés.

Les plis reçus hors délais sont immédiatement écartés.

### **Recevabilité des candidatures**

En conformité avec l'Article 3 du présent document portant sur les conditions de participations, le Comité d'évaluation d'Expertise France procède à l'analyse des de la recevabilité des candidatures sur la base des critères de recevabilité suivants :

- Enregistrement du candidat au registre du commerce
- Satisfaction aux obligations sociales du candidat
- Satisfaction aux obligations fiscales du candidat
- Le candidat ne doit pas se trouver dans une situation mentionnée des articles L. 2141-1 à L 2141-6 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et ne figurent pas sur une liste d'exclusion officielle que leur situation soit révélée par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre des mesures de vigilance par l'autorité contractante
- Le candidat ou son représentant ne doit pas se trouver dans une situation de conflit d'intérêt vis-à-vis de l'autorité adjudicatrice et/ou des bénéficiaires du contrat d'achat
- Le candidat doit justifier d'une mise en œuvre suffisante des mesures techniques et organisationnelles appropriées, de sorte que le traitement des données à caractère personnel qu'il opère soit conforme aux obligations réglementaires et légales en matière de protection des données (RGPD et loi Informatique et Libertés) et garantisse bien à cet égard la protection des droits de la personne concernée

## **ARTICLE 6 : EVALUATION DES OFFRES, NEGOCIATION ET ATTRIBUTION**

La procédure de sélection des offres est assurée par le Comité d'évaluation d'Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes :

### **Rejet des offres hors délais - Ouverture des offres**

Le Comité d'ouverture des plis (séance non publique) recense les plis reçus et l'identité des soumissionnaires et la composition des plis déposés.

Les plis reçus hors délais sont immédiatement écartés.

### **Analyse des offres**

Après avoir vérifié que les offres reçues sont régulières, acceptables et appropriées, le Comité d'évaluation d'Expertise France procède à l'analyse des offres des soumissionnaires retenus en application des critères définis ci-après.

**Rejet des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées**

Le Comité d'évaluation procède à l'examen des offres reçues et, en application de l'article R.2152-1 du code de la commande publique, rejette les offres jugées irrégulières, inacceptables ou inappropriées, le cas échéant après mise en œuvre de la procédure de régularisation prévue à l'article R.2152-2 du même code.

**Comparaison des offres pour sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse**

Le jugement des offres sera effectué séparément selon les critères suivants par l'attribution d'une note à concurrence du nombre de points maximum par critère figurant ci-après :

**Lot 1 :**

***Critère 1 : prix des prestations (30 points)***

La notation financière portera sur la comparaison des offres financières de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière sur la base des critères suivants :

N°	Critère financier	Sous-critère	Points
<b>1</b>	<b>Volume de l'offre</b>		<b>/10</b>
1.1	Nombre de titres	Nb titres proposés	
1.2	Nombre d'exemplaires et respect du budget	Nb exemplaires	
<b>2</b>	<b>Structure de l'offre</b>		<b>/8</b>
2.1	Équilibre titres/exemplaires	Ratio diversité / volume	
<b>3</b>	<b>Accessibilité</b>		<b>/6</b>
3.1	Présence d'ouvrages à petit prix	Part d'exemplaires dans la tranche 1€ à 5€	
3.2	Répartition par tranches de prix	% d'exemplaires dans chaque tranche (<1€, 1-5€, 5-8€, >8€)	
<b>4</b>	<b>Rapport qualité/prix</b>	<b>Coût moyen par ouvrage</b>	<b>/6</b>
<b>TOTAL critère financier</b>			<b>/30</b>

***Critère 2 : Qualité technique (70 points)***

N°	Critère technique	Sous-critère	Points
<b>1</b>	<b>Pertinence pédagogique</b> <b><u>(Pour l'évaluation de ce sous-critère, une commission pédagogique mise en place par le Ministère de l'Education Tunisien accompagnera Expertise France.)</u></b>		<b>/25</b>
1.1	Adéquation aux niveaux	% de titres adaptés au niveau (contenu + complexité linguistique)	

1.2	Richesse et diversité des références	Équilibre entre classiques, contemporains, auteurs reconnus, diversité culturelle, prix littéraires		
1.3	Prise en compte de thématiques contemporaines	6 ouvrages abordant des thématiques actuelles pertinentes (vivre ensemble, harcèlement, numérique, etc.)		
1.4	Diversité et pertinence des formats éditoriaux	Présence de formats : - médiation visuelle - audio - interactifs simples - progression pédagogique		
1.5	Diversité des genres	Albums, BD, romans, documentaires...		
<b>2</b>	<b>Qualité éditoriale &amp; dispositif d'apprentissage</b>			<b>/15</b>
2.1	Lisibilité & typographie	% titres respectant taille police, interligne, clarté visuelle		
2.2	Dispositif d'apprentissage	Éléments facilitant l'apprentissage		
2.3	Qualité linguistique	Présence d'erreurs (orthographe, syntaxe)		
<b>3</b>	<b>Qualité matérielle &amp; robustesse : tout ouvrage ne respectant pas les exigences minimales de durabilité (papier, reliure, couverture) pourra être déclaré non conforme. » <u>(Ce sous-critère sera évalué sur l'échantillon obligatoire transmis par le candidat – article 5.3 du cahier des charges)</u></b>		<b>/12</b>	
3.1	Opacité du papier	Test de transparence		
3.2	Grammage du papier	g/m <sup>2</sup>		
3.3	Type de reliure	Solidité et ouverture		
3.4	Couverture & protection	Pelliculage, plastification, rigidité		
<b>4</b>	<b>Cohérence &amp; structuration de l'offre</b>		<b>/5</b>	
4.1	Cohérence pédagogique	Alignement niveaux / contenus / objectifs		
<b>5</b>	<b>Volume &amp; couverture des besoins</b>			<b>/5</b>
5.1	Couverture du besoin	% du volume attendu		
<b>6</b>	<b>Démarche environnementale</b>			<b>/3</b>
6.1	Supports certifiés	% ouvrages avec labels FSC, PEFC...		
<b>7</b>	<b>Logistique &amp; services</b>			<b>/5</b>
7.1	Délai de livraison (dans la limite des délais prévus par le cahier des charges)	Nombre de jours proposés		
7.2	Plan logistique	Planning, risques, organisation		
<b>TOTAL critère technique</b>				<b>/70</b>
<b>TOTAL</b>				

## Lot 2 :

### **Critère 1 : prix des prestations (30 points)**

La **notation financière** portera sur la comparaison des offres financières de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière sur la base des critères suivants :

N°	Critère financier	Sous-critère	Points
<b>1</b>	<b>Volume de l'offre</b>		<b>/10</b>
1.1	Nombre de titres	Nb titres proposés	
1.2	Nombre d'exemplaires	Nb exemplaires	
<b>2</b>	<b>Structure de l'offre</b>		<b>/8</b>
2.1	Équilibre titres/exemplaires	Ratio diversité / volume	
<b>3</b>	<b>Accessibilité</b>		<b>/6</b>
3.1	Présence d'ouvrages à petit prix	Part d'exemplaires dans la tranche 1€ à 5€	
3.2	Répartition par tranches de prix	% d'exemplaires dans chaque tranche (<1€, 1-5€, 5-8€, >8€)	
<b>4</b>	<b>Rapport qualité/prix</b>	<b>Coût moyen par ouvrage</b>	<b>/6</b>
<b>TOTAL critère financier</b>			<b>/30</b>

### **Critère 2 : Qualité technique (70 points)**

N°	Critère technique	Sous-critère	Points
<b>1</b>	<b>Pertinence pédagogique</b> <b>(Pour l'évaluation de ce sous-critère, une commission pédagogique mise en place par le Ministère de l'Education Tunisien accompagnera Expertise France.)</b>		<b>/25</b>
1.1	Adéquation aux niveaux	% de titres adaptés au niveau (contenu + complexité linguistique)	
1.2	Richesse et diversité des références	Équilibre entre classiques, contemporains, auteurs reconnus, diversité culturelle, prix littéraires	

1.3	Prise en compte de thématiques contemporaines	6 ouvrages abordant des thématiques actuelles pertinentes (vivre ensemble, harcèlement, numérique, etc.)	
1.4	Diversité et pertinence des formats éditoriaux	Présence de formats : - médiation visuelle - audio - interactifs simples - progression pédagogique	
1.5	Diversité des genres	Albums, BD, romans, documentaires...	
<b>2</b>	<b>Qualité éditoriale &amp; dispositif d'apprentissage</b>		<b>/15</b>
2.1	Lisibilité & typographie	% titres respectant taille police, interligne, clarté visuelle	
2.2	Dispositif d'apprentissage	Éléments facilitant l'apprentissage	
2.3	Qualité linguistique	Présence d'erreurs (orthographe, syntaxe)	
<b>3</b>	<b>Qualité matérielle &amp; robustesse : tout ouvrage ne respectant pas les exigences minimales de durabilité (papier, reliure, couverture) pourra être déclaré non conforme. <u>(Ce sous-critère sera évalué sur l'échantillon obligatoire transmis par le candidat – article 5.3 du cahier des charges)</u></b>		<b>/12</b>
3.1	Opacité du papier	Test de transparence	
3.2	Grammage du papier	g/m <sup>2</sup>	
3.3	Type de reliure	Solidité et ouverture	
3.4	Couverture & protection	Pelliculage, plastification, rigidité	
<b>4</b>	<b>Cohérence &amp; structuration de l'offre</b>		<b>/5</b>
4.1	Cohérence pédagogique	Alignement niveaux / contenus / objectifs	
<b>5</b>	<b>Volume &amp; couverture des besoins</b>		
5.1	Couverture du besoin	% du volume attendu	
<b>6</b>	<b>Démarche environnementale</b>		<b>/3</b>
6.1	Supports certifiés	% ouvrages avec labels FSC, PEFC...	
<b>7</b>	<b>Logistique &amp; services</b>		<b>/5</b>
7.1	Délai de livraison (dans la limite des délais prévus par le cahier des charges)	Nombre de jours proposés	
7.2	Plan logistique	Planning, risques, organisation	
<b>TOTAL critère technique</b>			<b>/70</b>
<b>TOTAL</b>			<b>/100</b>

**Lot 3 :****Critère 1 : prix des prestations (30 points)**

La notation financière portera sur la comparaison des offres financières de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière sur la base du critère suivant :

<b>1. Critère prix</b>	Nombre de flight cases dans l'enveloppe budgétaire	L'évaluation se fait sur la base du nombre total de flight cases proposé dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée au lot. Formule : (Nombre de flight cases proposé / Nombre de flight cases le plus élevé parmi toutes les offres) x 30. Condition éliminatoire : offre inférieure à 2000 flight cases.	<b>/30</b>
<b>TOTAL critère financier</b>			<b>/30</b>

**Critère 2 : Qualité technique (70 points)**

Critère technique	Sous-critère	Attentes clés	Points
2.1	Matériaux & durabilité	Résistance aux conditions climatiques (humidité, chaleur), matériaux non toxiques (sans solvants, sans substances dangereuses). Justificatifs à fournir.	/20
	Usage sécurisé	Coins arrondis, système anti-bascule, verrouillage sécurisé pour protéger contenu et utilisateurs.	/20
2.2 Ergonomie & mobilité	Maniabilité	Poids adapté (max 25 kg à vide). Conception permettant une manipulation aisée par un enseignant seul, grâce à un système de compartiments amovibles divisant la charge.	/5
	Mobilité	Système de roues robustes permettant circulation en classe/dans les couloirs et franchissement d'obstacles légers (seuils, marches).	/5

Critère technique	Sous-critère	Attentes clés	Points
	Accès aux livres	Visibilité optimale des ressources, organisation pratique permettant un accès différencié selon les besoins pédagogiques.	/5
<b>2.3 Modularité &amp; adaptabilité</b>	Modularité	Compartiments intérieurs amovibles et/ou modulables (casiers, séparateurs amovibles) permettant d'adapter l'espace de rangement aux volumes variables de ressources (Lots 1 et 2).	/5
	Adaptation au contexte	Capacité du dispositif à s'adapter aux spécificités locales (climat, espace disponible, usage intensif en milieu scolaire).	/5
<b>2.4 Qualité &amp; maintenance</b>	Entretien	Facilité de nettoyage, matériaux adaptés à un usage quotidien et à la poussière.	/5
	Maintenance & SAV	Plan de maintenance préventive proposé, service après-vente clair (délais d'intervention, pièces de rechange) couvrant la garantie minimale de 2 ans.	/5
<b>2.5 Logistique &amp; organisation</b>	Livraison	Planning de livraison réaliste garantissant la fourniture CIF Tunis des 2000 flight cases (ou du nombre proposé) avant la date butoir (septembre 2026).	/8
	Assurance qualité	Description du plan de contrôle qualité pendant la fabrication, gestion des risques logistiques et capacité à honorer les délais.	/7
<b>2.6 Innovation pédagogique</b>	Valeur ajoutée	Fonctionnalités améliorant concrètement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accès aux ouvrages</li> <li>- la visibilité</li> <li>- la gestion pédagogique rendant la bibliothèque attractive pour favoriser l'apprentissage ludique des langues.</li> </ul>	/10
<b>TOTAL critère technique</b>			<b>/70</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>/100</b>

**Lot 4 :****Critère 1 : prix des prestations (30 points)**

La notation financière portera sur la comparaison des offres financières de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière sur la base des critères suivants :

Critère financier	Sous-critère	Description	Barème
1. Prix de la prestation (30 pts)	Cohérence budgétaire	L'offre couvre-t-elle tous les volets : préparation, animation, déplacements, logistique, supports ?	30
<b>TOTAL critère financier</b>			<b>/30</b>

2. Critère technique	Sous-critère	Description	Barème
2.1 Pertinence du programme (20 pts)	Adéquation aux besoins	Le programme répond-il précisément aux objectifs ? Exemples concrets applicables en classe	/10
	Adaptation au contexte tunisien	Prise en compte du système scolaire, des programmes, de la langue arabe	/10
2.2 Expérience en formation (15 pts)	Réalisations antérieures	Le candidat présentera a minima trois (3) projets significatifs portant sur des formations similaires (bibliothèques scolaires, lecture, ressources pédagogiques). Toute expérience supplémentaire, en particulier constituera un atout majeur dans l'appréciation de l'offre.	/8
	Expertise en ingénierie pédagogique	Qualité des modules, scénarios pédagogiques, outils d'animation	/7
2.3 Méthodologie (15 pts)	Approche interactive	Méthodes favorisant l'engagement (ateliers, jeux de rôle, retours d'expérience)	/8

	Flexibilité et adaptation	Capacité à ajuster le contenu selon les retours des participants	/7
2.4 Plan de déploiement (10 pts)	Calendrier réaliste	Phases claires (préparation, animation, suivi) avec dates et lieux précis	/5
	Logistique opérationnelle	Gestion des déplacements, matériel nécessaire, supports prévus	/5
2.5 Impact mesurable (10 pts)	Évaluation immédiate	Quiz ou questionnaire de satisfaction en fin de formation	/5
	Suivi post-formation	Mécanismes pour mesurer l'application des acquis après 3 mois (enquête, observations)	/5
<b>TOTAL critère technique</b>			<b>/70</b>
<b>TOTAL</b>			<b>/100</b>

### Pour l'ensemble des lots :

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une **note** par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Les offres ayant obtenues une note technique inférieure à 50/100 seront considérées comme inappropriées.

### Négociations

Aucune négociation n'est envisagée dans le cadre cette consultation.

### Attribution

Une **note globale (NG sur un maximum de 100 points)** obtenue par addition des notes technique et financière (**NG=NF+NT**) sera attribuée à chaque offre évaluée techniquement et financièrement.

Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note globale la plus élevée sera (seront) considéré(s) comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra (verront) attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

## **ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CONSULTATION ET POUR LE SUIVI D'EXECUTION DU CONTRAT**

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats/soumissionnaires sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées en utilisant les services de la Plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans le cadre de la

présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du contrat sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Pour les traitements réalisés avec les services de la PLACE, le Ministère de l'action et des comptes publics – la Direction des Achats de l'Etat et Expertise France, autorité contractante, sont co-responsables du traitement des données à caractère personnel.

Pour les traitements réalisés en dehors des services de la PLACE, Expertise France, autorité contractante, est responsable du traitement des données à caractère personnel.

**Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :**

**Pour la plateforme PLACE :**

Le Ministère de l'action et des comptes publics

59, boulevard Vincent Auriol

75703 Paris Cedex 13

Représentée par le Directeur des achats de l'Etat

Responsable de traitement opérationnel :

La Direction des achats de l'Etat représenté par son Directeur

**Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :**

le-delegate-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

**Pour l'autorité contractante :**

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

**Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :**

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation,
- La gestion et le suivi de l'attribution d'un marché public.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du présent contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

## **ARTICLE 8 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via la Plateforme des Achats de l'Etat au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Expertise France s'engage à fournir une réponse au plus tard 2 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Si une question est posée par un candidat, les candidats reçoivent un courriel les invitant à prendre connaissance d'un ou de plusieurs élément (s) en réponse à la question posée par un candidat.

## **ARTICLE 9 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal judiciaire de Paris, Parvis du Tribunal de Paris 75 859 PARIS Cedex 17 ; e-mail : [tj-paris@justice.fr](mailto:tj-paris@justice.fr).

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal judiciaire de Paris ; e-mail : [tj-paris@justice.fr](mailto:tj-paris@justice.fr).